



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance

**Organe directeur du Programme concerté de surveillance  
continue et d'évaluation du transport à longue distance  
des polluants atmosphériques en Europe**

**Groupe de travail des effets**

Neuvième session commune  
Genève, 11-15 septembre 2023

### **Rapport de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets sur leur neuvième session commune**



## I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets établi au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu leur neuvième session commune du 11 au 15 septembre 2023, à Genève.

### A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des États parties suivants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

3. Étaient aussi présents les représentants des centres et des équipes spéciales de l'EMEP ci-après : le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. En outre, les centres et organismes scientifiques ci-après rattachés au Groupe de travail des effets étaient représentés à la session : le Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et le Centre de coordination pour les effets (CCE) qui en relève, le Centre de modélisation dynamique, le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux), le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux), le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation), le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) et le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts). La Présidente de l'Organe exécutif était également présente.

4. Étaient également présents des représentants du Centre danois pour l'environnement et l'énergie, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de l'Institut de recherche sur la pollution atmosphérique du Conseil national de recherche (Italie), de l'Institut polonais de protection de l'environnement (Institut national de recherche), de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Commission européenne et de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

### B. Questions d'organisation

5. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP, Laurence Rouil (France), et la Présidente du Groupe de travail des effets, Isaura Rábago (Espagne), ont coprésidé la session. Alben Karadjova, secrétaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, a fait des observations liminaires. À l'invitation des Coprésidentes, le Groupe de travail et l'Organe directeur ont adopté l'ordre du jour de la session (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/1), étant entendu que la séquence de certains points de l'ordre du jour serait modifiée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les documents de séance, de même que d'autres informations, y compris les documents informels et les présentations, peuvent être consultés à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/371556>.

## **II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets. Rapport de l'atelier « Saltsjöbaden » et débat sur les mesures à prendre pour y donner suite**

6. La Présidente de l'Organe exécutif a informé les participants des questions découlant de la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-16 décembre 2022) et des résultats de la soixante et unième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 4-6 septembre 2023).

7. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets ont résumé les travaux effectués par leurs Bureaux depuis leur huitième session commune (Genève, 12-16 septembre 2022).

8. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a présenté les points marquants de l'atelier Saltsjöbaden VII qui s'est tenu à Göteborg (Suède) du 12 au 15 mars 2023, et au cours duquel un certain nombre de recommandations relatives aux travaux des organes scientifiques et techniques relevant de la Convention ont été formulées. Il a signalé que les participants s'étaient dits très satisfaits du cours d'initiation sur les inventaires d'émissions dispensé en ligne dans le cadre du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques<sup>2</sup>. Il a ensuite présenté les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, qui a eu lieu à Göteborg (Suède) le 16 mars 2023.

9. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Relevé que le projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (partie scientifique) (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/6-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/6) prévoyait des activités prioritaires fondées sur les conclusions issues de l'atelier Saltsjöbaden VII ;

b) Engagé les équipes spéciales et les programmes internationaux concertés (PIC) à proposer aux Coprésidents de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique des thèmes sur lesquels ils avaient des connaissances à partager, à présenter un répertoire d'experts de ces domaines et à établir une liste des informations et des outils et des méthodes de gestion des données qu'ils pourraient diffuser.

## **III. Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options**

10. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a soumis à l'examen des participants le document intitulé « Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe » (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/7). Elle a brièvement décrit les six options envisagées et fait part des recommandations formulées par les Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, qui étaient présentées en détail dans ledit document.

11. Une représentante de l'Institut Jožef Stefan (Ljubljana) a été invitée à présenter l'Institut et les raisons pour lesquelles il était en mesure d'héberger le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), comme il en avait exprimé l'intérêt, avec l'appui des autorités slovènes. Elle a également présenté les connaissances spécialisées de l'Institut, notamment en ce qui concernait la recherche sur la pollution causée par différentes matières toxiques (métaux, polluants organiques persistants (POP), produits chimiques suscitant de nouvelles

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse <https://unccelearn.org/course/view.php?id=166&page=overview>.

préoccupations), la coopération avec des organismes et programmes internationaux (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention de Minamata sur le mercure, Groupe sur l'observation de la Terre et Union européenne) et le renforcement des travaux de modélisation concernant les métaux toxiques et les POP.

12. Un représentant de la Fédération de Russie a fait référence à la lettre envoyée à la CEE par le Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement (2 août 2023)<sup>3</sup>, dans laquelle il était question du soutien financier apporté au CSM-E. Il a relevé que les fonds alloués au CSM-E lui avaient permis de poursuivre ses activités en 2023. Il a souligné que la Fédération de Russie était préoccupée par le fait que le CSM-E faisait l'objet de mesures discriminatoires en raison de son emplacement et de la nationalité du personnel qui y travaillait. Le transfert de ses activités vers un autre centre était une tâche complexe et chronophage qui nécessiterait l'appui des scientifiques participant à l'élaboration des modèles, des bases de données et des évaluations. La Fédération de Russie n'avait pas l'intention de financer le transfert des données vers une nouvelle institution hôte. Elle était toutefois prête à examiner l'option 2 décrite dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/7. Soulignant que trois à cinq années seraient nécessaires pour transférer le CSM-E vers la Géorgie, le représentant a proposé que pendant cette période, le centre hébergé à Moscou reste opérationnel, renforce les capacités de la future institution hôte basée en Géorgie et assure le transfert des données. Il a annoncé aux participants que si une option autre que celle décrite ci-dessus ou l'option 6 était retenue, le centre hébergé à Moscou fermerait ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 2024, après quoi aucun transfert de données ne serait possible.

13. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a souligné que les données collectées et traitées par les centres de l'EMEP appartenaient non pas aux centres, mais à toutes les Parties. L'accès aux données conservées au CSM-E devait donc être garanti. La Présidente a proposé d'étudier cette question avant la quarante-troisième session de l'Organe exécutif (Genève, 11-14 décembre 2023).

14. Un représentant de l'Ukraine a informé l'Organe directeur de l'EMEP que son pays ne financerait pas le CSM-E tant que celui-ci se trouverait en Russie. En outre, l'Ukraine ne financerait pas les spécialistes russes basés en Russie. Le représentant était favorable à l'option consistant à transférer dans un premier temps le CSM-E à l'Institut Jožef Stefan ainsi qu'à l'option 3, qui combinait les options 1 et 2. Il a fait référence à la lettre officielle que le Vice-Ministre ukrainien de la protection de l'environnement et des ressources naturelles avait envoyée au secrétariat de la Convention en juin 2023 et dans laquelle il était proposé d'établir le CSM-E en Ukraine dans une perspective à long terme.

15. Les représentants de l'Union européenne, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède se sont dits favorables aux options 1 et 3. Ils ont tous proposé, à court terme, de transférer le CSM-E en Slovénie, puis à long terme, d'établir un nouveau centre dans un pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale afin d'intensifier le renforcement des capacités dans cette région.

16. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a pris acte du rapport de situation élaboré par le CSM-E avec le soutien financier de la Fédération de Russie.

17. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Décidé de transmettre le document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/7 à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-troisième session, recommandé que les options 1 à 3 soient envisagées et estimé que l'option 1 permettrait d'assurer la continuité des travaux sur les métaux lourds et les POP, que l'option 2 permettrait de garantir un équilibre géographique (à moyen terme) et que l'option 3 était la seule qui permettrait de satisfaire à ces deux exigences ;

b) Pris note de la présentation de la représentante de l'Institut Jožef Stefan (Ljubljana) et accueilli favorablement son offre d'héberger le CSM-E à partir de 2024 ;

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/371556>.

c) Recommandé que la Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP consulte le centre hébergé à Moscou, l'Institut Jožef Stefan, le secrétariat, la Géorgie et les autres Parties concernées, notamment l'Ukraine, afin de collecter davantage d'informations sur les mesures à prendre ainsi que sur le budget et les délais à prévoir pour transférer les bases de données, et de présenter ces informations à l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session.

## IV. Questions financières et budgétaires

### A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

18. Le secrétariat a présenté le premier chapitre du document sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5). Le projet de barème des contributions obligatoires pour 2024<sup>4</sup> avait été établi sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021<sup>5</sup>.

19. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des informations sur l'état des contributions au financement de l'EMEP figurant dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session ;

b) Ont approuvé la manière dont les centres de l'EMEP avaient exécuté le budget en 2022, telle que présentée dans le tableau 2 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5 ;

c) Ont recommandé à l'Organe exécutif d'approuver les montants des contributions obligatoires des Parties pour 2024, tels que présentés dans le tableau 4 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5 ;

d) Ont constaté que le budget total avait diminué d'environ un tiers au cours des quinze dernières années et qu'il était à présent insuffisant pour financer les tâches prioritaires, et demandé que cette question soit portée à l'attention de l'Organe exécutif. Constatant qu'il n'y avait pas assez de ressources pour financer les activités menées au titre du Protocole EMEP, l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont invité les Parties au Protocole EMEP à envisager de verser des contributions volontaires (en nature ou en espèces, par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités, en particulier d'éventuelles activités supplémentaires à mener compte tenu de la révision future du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 (Protocole de Göteborg), puissent être exécutées conformément à ce qui avait été prévu dans le plan de travail ;

e) Ont approuvé le budget détaillé de l'EMEP pour 2024 tel que présenté dans le tableau 3 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5, et l'ont transmis à l'Organe exécutif pour approbation ;

f) Ont demandé instamment aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leur contribution pour 2023 au fonds d'affectation spéciale et, en 2024, de la verser à temps pour alimenter le fonds au cours du premier semestre ;

g) Ont demandé instamment aux Parties ayant des arriérés auprès du fonds d'affectation spéciale de les acquitter intégralement ;

h) Ont recommandé à l'Organe exécutif de modifier le Protocole EMEP en adoptant, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, l'annexe révisée qui figurait à l'annexe du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5.

<sup>4</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5, tableau 4.

<sup>5</sup> Voir résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/76/238).

## **B. Financement des activités relatives aux effets**

20. Le secrétariat a présenté le deuxième chapitre du document sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5). Il a rendu compte du projet de budget, d'un montant de 2 358 700 dollars des États-Unis, destiné au financement des activités relatives aux effets en 2023. Le détail du budget figurait dans le tableau 10 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5.

21. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Pris note des contributions versées en 2022 et 2023 au fonds d'affectation spéciale pour financer les activités relatives aux effets ;

b) Approuvé le budget des principales dépenses de coordination internationale pour 2024, soit 2 358 700 dollars, qui permettra de financer les différents éléments des activités relatives aux effets, ainsi que les coûts estimatifs provisoires, d'un montant de 2 358 700 dollars, prévus pour 2025 et 2026, pour soumission à l'Organe exécutif ;

c) Recommandé à l'Organe exécutif d'approuver le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2024, tel qu'il figurait dans le tableau 12 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5, et de réviser la décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I) pour tenir compte du nouveau barème des contributions fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021 ;

d) Invité toutes les Parties à verser au fonds d'affectation spéciale le montant recommandé des contributions, et ce avant le 30 novembre de chaque année ;

e) Noté avec satisfaction l'appui indispensable fourni au secrétariat de la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que par les pays qui finançaient les activités de leur centre de liaison ou point de contact national, et la participation active d'experts nationaux ;

f) Demandé au Bureau du Groupe de travail des effets d'examiner les différents moyens de mettre à jour les tableaux figurant dans le document sur les questions financières et budgétaires et de présenter une proposition à la dixième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

## **V. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et plan de travail pour 2024-2025**

### **a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

#### **i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

22. La responsable du CIPE a présenté les résultats de l'examen des demandes soumises par les Parties au titre du Protocole de Göteborg concernant les ajustements à apporter aux inventaires des émissions. En 2023, le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni avaient soumis des demandes d'ajustement qui avaient été approuvées précédemment. Comme précisé dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.6-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.6, l'équipe d'experts chargée de l'examen a recommandé que soient acceptées les demandes d'ajustement émanant de ces pays qui avaient été approuvées avant 2023 et soumises à nouveau en 2023.

23. Le Président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a présenté une note informelle sur les ajustements des inventaires d'émissions et la communication des projections d'émissions<sup>6</sup>. Il a indiqué que l'Équipe spéciale avait examiné, à sa réunion annuelle de 2023 (18-20 avril 2023), la possibilité de demander aux Parties de communiquer non seulement les projections des émissions, mais également des informations sur les effets des ajustements des inventaires d'émissions déjà approuvés.

24. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets ont :

a) Accepté :

i) La demande d'ajustement du Danemark déjà approuvée en 2022 et soumise à nouveau (Agriculture 3B1a/Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)) ;

ii) La demande d'ajustement de la France déjà approuvée en 2022 et soumise à nouveau (Agriculture 3B, 3D/COVNM) ;

iii) La demande d'ajustement des Pays-Bas déjà approuvée en 2022 et soumise à nouveau (Agriculture 3B1a/COVNM) ;

iv) La demande d'ajustement du Royaume-Uni déjà approuvée en 2022 et soumise à nouveau (Agriculture 3Da2c/ammoniac) ;

b) Demandé aux Parties de suivre les recommandations du CIPE lorsqu'elles établissaient et soumettaient des demandes d'ajustements ;

c) Examiné les informations fournies à propos de la proposition consistant à inclure les effets des ajustements des inventaires d'émissions précédemment approuvés dans les communications relatives aux projections d'émissions, en plus des meilleures estimations scientifiques, et décidé de rendre compte de cet examen à l'Organe exécutif en décembre 2023 ;

d) Demandé à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, sous réserve de l'accord de l'Organe exécutif, de proposer des modifications à apporter aux documents d'orientation relatifs à la notification et de faire rapport à ce sujet à l'Organe directeur de l'EMEP et au Groupe de travail des effets à leur dixième session conjointe, en septembre 2024.

## ii) Amélioration et communication des données d'émission

25. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a informé les participants du fait qu'un nouveau Coprésident avait été nommé par l'Union européenne, à savoir Daniel Montalvo, qui avait succédé à Martin Adams. Il a en outre rendu compte des progrès accomplis, en faisant notamment part des résultats de la trente-sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Oxford (Royaume-Uni), 18-20 avril 2023), et a présenté un aperçu des activités figurant dans le projet de plan de travail pour 2024-2025. La planification de la prochaine mise à jour du guide de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques de l'EMEP et de l'AEE (Guide EMEP/AEE), qui devrait paraître en 2026 ou 2027, débute sous peu.

26. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a présenté le document technique intitulé « A consideration of future emissions inventory reporting under CLRTAP »<sup>7</sup> (Examen des futurs rapports d'inventaires des émissions soumis au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance), dans lequel étaient exposés les résultats de l'enquête réalisée par l'Équipe spéciale sur l'utilisation actuelle des données d'émissions communiquées, les révisions des inventaires qui devraient être effectuées et des questions nouvelles. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a invité les Parties à donner leur avis sur les priorités qui se dégagent de cette enquête.

<sup>6</sup> Emission inventory adjustments and Parties' emission projections reporting to the Convention: A non-technical discussion paper (Ajustements des inventaires d'émissions et communication des projections d'émissions au titre de la Convention : document de travail non technique).

<sup>7</sup> Voir <https://unece.org/environment/documents/2023/07/working-documents/future-emissions-reporting>.

27. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a présenté les chapitres actualisés<sup>8</sup> du Guide EMEP/AEE (publié en 2016)<sup>9</sup>, sur lequel se fondaient les pays pour estimer et déclarer leurs émissions, et il a remercié les Parties et les experts qui avaient participé à cette importante mise à jour.

28. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Remercié M. Adams pour sa contribution et souhaité la bienvenue au nouveau Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, M. Montalvo ;

b) Approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 et engagé l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et l'Organe directeur de l'EMEP à poursuivre leurs débats en vue de définir les priorités futures ;

c) Pris note du document technique de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions intitulé « A consideration of future emissions inventory reporting under CLRTAP », constaté que certaines des priorités qui y étaient énumérées avaient été prises en compte dans les tâches confiées à l'Équipe spéciale dans son plan de travail pour 2024-2025 et préconisé l'utilisation de ce document dans les débats qui se tiendraient sur la suite à donner à l'examen du Protocole de Göteborg ;

d) Remercié le Président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et les experts pour leur travail de mise à jour du Guide EMEP/AEE, et les Parties pour leur soutien financier ;

e) Approuvé les propositions de mises à jour du Guide EMEP/AEE telles que présentées dans les documents informels soumis au titre du point 5 a) de l'ordre du jour, et décidé d'informer l'Organe exécutif de cette importante mise à jour ;

f) Constaté avec préoccupation que les fonds alloués aux mises à jour du Guide EMEP/AEE et à d'autres travaux de l'EMEP étaient insuffisants, et décidé de soumettre cette question à l'Organe exécutif pour examen en décembre 2023.

29. La responsable du CIPE a informé l'Organe directeur de l'EMEP de la situation concernant la communication des données d'émissions, les travaux du Centre, les activités relatives à la qualité des données et le projet de plan de travail pour 2024-2025. Elle a dit qu'au 7 septembre 2023, 46 des 51 Parties avaient communiqué des données, 45 Parties avaient soumis un rapport d'inventaire, 33 Parties avaient fourni des données relatives aux émissions projetées et 40 Parties avaient déclaré leurs émissions de carbone noir. L'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kirghizistan et la République de Moldova n'avaient communiqué aucune donnée. La responsable a constaté que la communication de données en provenance de certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avait quelque peu progressé, mais a souligné qu'il fallait améliorer encore la qualité des données communiquées. Elle a également souligné l'importance du financement à long terme des équipes chargées de l'établissement des inventaires des émissions atmosphériques afin que la qualité de ces inventaires continue de s'améliorer.

30. La responsable du CIPE a informé les participants de la publication du rapport intitulé « Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2022 » (Methodologies appliquées au comblement des lacunes du maillage NND (nomenclature pour la notification des données) du CIPE 2022)<sup>10</sup>. Elle a aussi rendu compte de l'examen approfondi des émissions

---

<sup>8</sup> Voir <https://unece.org/environment/documents/2023/08/working-documents/updated-chapters-emepeea-guidebook>.

<sup>9</sup> Voir [www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2016](http://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2016).

<sup>10</sup> Bradley Matthews et Robert Wankmueller, « Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2022 Part I: Main Pollutants (NO<sub>x</sub>, NMVOCs, SO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, CO), Particulate Matter (PM<sub>2.5</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>coarse</sub>) and Black Carbon (BC) for the years 1990 to 2020 », Rapport technique 01/2022 du CIPE (n. p., Agence autrichienne pour l'environnement, 2022) ; Stephen Poupa, « Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2022 Part II: Heavy Metals (Cd, Hg, Pb) and Persistent Organic Pollutants (Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Indeno(1,2,3-cd)pyrene, Total polycyclic aromatic hydrocarbons, Dioxin and Furan, Hexachlorobenzene, Polychlorinated biphenyls) of the year 2020 », Rapport technique 04/2022 du CIPE (n. p., Agence autrichienne pour l'environnement, 2022).



de particules provenant de l'agriculture, qui portait essentiellement sur les émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), de COVNM et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et comprenait, pour la première fois, des données maillées. Plusieurs pays devaient considérablement améliorer la transparence de la section du rapport d'inventaire consacrée à l'établissement des ensembles de données maillées. La stratégie consistant à réaliser, dans l'ensemble des Parties, un examen ponctuel d'un secteur en particulier avait été bien accueillie par les Parties et les experts chargés de l'examen.

31. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a proposé d'évaluer la qualité du processus de gestion des inventaires dans les pays afin de veiller à ce que les Parties soient en mesure de communiquer leurs inventaires chaque année.

32. Il a été question des émissions provenant des incendies et des transports maritimes. La responsable du CIPE a dit qu'il fallait prendre une décision quant à l'amélioration de la qualité des données relatives aux émissions provenant des transports maritimes, car celles-ci ne pouvaient actuellement pas être utilisées à des fins de modélisation, ou à la mise en place d'une méthode de collecte centralisée.

33. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer, dans leur prochaine soumission :

- i) Des données maillées et des données sur les grandes sources ponctuelles ;
- ii) Des estimations de l'incertitude ;
- iii) Leurs inventaires des émissions de carbone noir ;
- iv) Leurs estimations des émissions ;

b) Invité les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et des Balkans occidentaux à continuer d'améliorer et de communiquer régulièrement leurs données d'émission, ainsi qu'à désigner davantage de spécialistes à inscrire sur la liste des experts chargés de l'examen ;

c) Approuvé le plan des examens ad hoc (approfondis) pour la période 2024-2026 :

- i) En 2024 : l'examen du secteur, des procédés industriels et de l'utilisation de produits (solvants), l'accent étant mis sur les émissions de COVNM, y compris les données maillées ;
- ii) En 2025 : l'examen des projections d'émissions, avec un champ d'application clairement défini ;
- iii) En 2026 : l'examen du secteur des transports, l'accent étant mis sur les émissions d'oxydes d'azote, de COVNM, de monoxyde de carbone, de particules, de carbone noir, de plomb (Pb), de cadmium (Cd) et de dioxines/furanes, y compris les données maillées ;

d) Relevé avec satisfaction que les budgets des projets financés par l'Union européenne avaient contribué à couvrir les frais de voyage de cinq experts des pays des Balkans occidentaux, de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, ce qui avait permis d'améliorer la représentation régionale au sein de l'équipe chargée de l'examen ;

e) Constaté avec satisfaction que les Parties avaient suffisamment coopéré dans le cadre de l'examen approfondi de 2023 et avaient désigné de nouveaux spécialistes à inscrire sur la liste des experts chargés de l'examen ;

f) Exprimé leur reconnaissance au CIPE ;

g) Estimé qu'il fallait examiner les processus d'examen mis en œuvre au niveau national, s'agissant en particulier des pays qui avaient le plus besoin d'améliorer leurs inventaires d'émissions atmosphériques, et décidé de demander à l'Organe exécutif si des priorités devaient être fixées au niveau national. La question devrait être examinée plus avant à la réunion des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets prévue en 2024.

## b) Mesures et modélisation

34. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a fait savoir que la Pologne prendrait la relève de la France en tant que pays chef de file de l'Équipe spéciale et annoncé que Joanna Strużewska deviendrait Coprésidente, en remplacement d'Augustin Colette. Il a aussi rendu compte des progrès accomplis, notamment en présentant les résultats de la vingt-quatrième réunion de l'Équipe spéciale (tenue à Varsovie, selon des modalités hybrides, du 10 au 12 mai 2023) et signalé que les rapports techniques et les rapports de situation de l'EMEP pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2023 pourraient être consultés sur le site Web de l'EMEP<sup>11</sup>. L'Équipe spéciale avait axé ses efforts sur une campagne sur le terrain consacrée à la formation de l'ozone, à laquelle avaient grandement contribué les Parties et l'infrastructure paneuropéenne de recherche sur les aérosols, les nuages et les gaz traces (ACTRIS) et qui avait été en partie financée par le Groupe européen de l'industrie des solvants.

35. M<sup>me</sup> Strużewska a présenté les éléments du plan de travail pour 2024-2025, annoncé que la vingt-cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation aurait lieu les 6 et 7 mai 2024 et demandé aux Parties de proposer d'accueillir cette réunion. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, Lorenzo Labrador, a parlé de l'étude de l'OMM sur les capteurs à bas prix, à laquelle les experts de l'Équipe spéciale avaient été invités à participer.

36. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Pris acte du changement de pays chef de file et recommandé à l'Organe exécutif d'en prendre note ;

b) Remercié M. Colette pour sa contribution et souhaité la bienvenue à la nouvelle Coprésidente de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, M<sup>me</sup> Strużewska ;

c) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation pour 2024-2025.

37. Un représentant du CCQC a présenté un aperçu des activités menées par le Centre, notamment la campagne intensive de mesures organisée en été 2022 pour étudier le rôle des composés organiques volatils (COV) dans la formation de l'ozone, et le plan de travail pour 2024-2025. Il a signalé que le programme de surveillance avait peu changé d'une année à l'autre. Le CCQC continuait de travailler à l'application des principes FAIR (acronyme anglais pour « trouvables, accessibles, interexploitables et réutilisables ») aux données de l'EMEP (toutes les données figurant dans la base EBAS). Le représentant a annoncé qu'un atelier sur les techniques de mesure des produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations devait se tenir du 8 au 10 novembre 2023, dans le but de déterminer la liste des produits chimiques devant être surveillés et de formuler des recommandations sur les protocoles d'échantillonnage et les travaux d'analyse à l'intention des pays souhaitant commencer à exercer cette surveillance.

38. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Pris note de l'importance particulière de la poursuite des travaux sur le mercure et accueilli avec satisfaction la collaboration avec le secrétariat de la Convention de Minamata (en particulier avec le Groupe scientifique à composition non limitée) ;

c) Appuyé la collaboration avec l'infrastructure paneuropéenne de recherche ACTRIS et engagé les experts nationaux participant à la mise en place du réseau de l'EMEP à prendre en compte les capacités dont disposait le réseau ACTRIS en matière d'amélioration de la qualité des données ;

---

<sup>11</sup> Voir [http://emep.int/emep\\_publications.html](http://emep.int/emep_publications.html).

d) Pris note des nouveaux travaux visant à étudier le transport à longue distance potentiel des produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations, menés en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

e) Accueilli avec satisfaction l'organisation en novembre 2023, par le CCQC, d'un atelier sur les produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations et engagé les experts des équipes spéciales et des centres de l'EMEP à y participer.

39. La responsable du CSM-O a présenté un aperçu de l'avancement des activités au cours de la période 2022-2023 et des éléments du plan de travail pour 2024-2025. Elle a indiqué qu'une évaluation de la situation de la pollution atmosphérique en Europe et des matrices source-récepteur pour 2021 avait été publiée dans le rapport de situation 1/2023 de l'EMEP<sup>12</sup>, de même que dans les rapports nationaux (également disponibles en russe). Le CSM-O de l'EMEP avait réalisé des calculs sur trente-trois années et les avait publiés sur le site Web de l'EMEP<sup>13</sup>, de même que l'évaluation des modèles utilisés pour les calculs de 2021.

40. La responsable du CSM-O a présenté une étude sur l'ozone montrant qu'il était possible de réduire considérablement les niveaux d'ozone en Europe. Toutefois, même avec des objectifs ambitieux d'atténuation de la pollution atmosphérique, les valeurs préconisées dans les Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives à la qualité de l'air pour la concentration maximale journalière d'ozone sur huit heures (MDA8) en haute saison ne pourraient pas être atteintes. La responsable a souligné que l'action en faveur de la gestion du méthane ne serait qu'une partie de la solution et que les mesures prises dans la région de la CEE pour atténuer les émissions d'oxydes d'azote et de COV continueraient de jouer un rôle essentiel dans la réduction de l'ozone troposphérique.

41. La responsable du CSM-O a dit que le Centre avait travaillé sur une nouvelle méthode économe en ressources informatiques de calcul des matrices source-récepteur, à savoir la méthode de la fraction locale.

42. Enfin, la responsable du CSM-O a dit que le Centre avait participé à la campagne intensive organisée par l'EMEP pour mesurer les COV (voir par. 37) et qu'il avait étendu le modèle EMEP/CSM-O à de nouvelles espèces et spéciations de COV et comparé les résultats du modèle aux données de surveillance. Ces travaux se poursuivraient dans les années à venir.

43. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Également salué les travaux innovants menés par le CSM-O pour calculer les matrices source-récepteur pour l'ozone en se fondant sur la méthode de la fraction locale.

44. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a souligné les informations relatives à l'établissement de la version finale du rapport de situation sur les métaux lourds et les POP communiquées par le responsable du CSM-E par courrier électronique. Ce rapport avait pu voir le jour grâce au financement de la Fédération de Russie.

### c) Modèles d'évaluation intégrée

45. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a informé les participants du fait que la France avait accepté de reprendre la coprésidence de l'Équipe spéciale à la suite des Pays-Bas et que Simone Schucht remplacerait donc Rob Maas.

46. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le responsable du CMEI ont rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail, notamment en présentant les conclusions de la cinquante-deuxième réunion de l'Équipe spéciale tenue à Utrecht (Pays-Bas), du 24 au 26 mai 2023, et des travaux de modélisation supplémentaires menés ultérieurement par le CMEI en coopération avec le CSM-O.

<sup>12</sup> Hilde Fagerli *et al.*, *Transboundary Particulate Matter, Photo-oxidants, Acidifying and Eutrophying Components* (Oslo, Institut météorologique norvégien, 2023).

<sup>13</sup> Voir [https://emep.int/mscw/mscw\\_moddata.html](https://emep.int/mscw/mscw_moddata.html).

Le responsable du CMEI a souligné qu'il avait été démontré qu'une réduction de 50 % des dommages pour la santé causés par une exposition aux particules et à l'ozone serait réalisable dans la zone couverte par les modèles de la CEE et que, pour parvenir à la réduction nécessaire de l'ozone, il faudrait diminuer les émissions mondiales de précurseurs, notamment de méthane.

47. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Pris acte du changement de pays chef de file et recommandé à l'Organe exécutif d'en prendre note ;

b) Remercié M. Maas pour sa contribution et souhaité la bienvenue à la nouvelle Coprésidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, M<sup>me</sup> Schucht ;

c) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

d) Pris note des informations présentées par le responsable du CMEI et le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée concernant les nouvelles stratégies qui pourraient être élaborées pour analyser les scénarios en tenant compte des risques collectifs ainsi que des questions d'équité ;

e) Également pris note des nouvelles caractéristiques du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS) et de l'analyse de la faisabilité du projet visant à introduire des objectifs en matière de réduction des dommages pour la santé, réalisée conjointement avec le CSM-O ;

f) En outre pris note des débats sur la nécessité d'envisager des objectifs relatifs aux écosystèmes, et pris acte du fait que le CMEI s'engageait à réaliser une analyse plus approfondie dans le cadre de laquelle des objectifs de réduction des dommages causés à la santé et aux écosystèmes seraient fixés, en coopération avec le CSM-O, l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, le Groupe de travail des effets et l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, en particulier compte tenu des considérations liées à l'examen du Protocole de Göteborg.

#### **d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère**

48. Le Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère a donné un aperçu des progrès réalisés par l'Équipe spéciale dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023, en faisant part notamment des résultats de ses réunions tenues en ligne du 18 au 21 avril 2022 et des travaux actuellement menés sur la troisième version de la mosaïque des émissions mondiales de l'Équipe spéciale (HTAPv3). Il a passé en revue les éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025, notamment la poursuite des travaux sur l'inventaire HTAPv3, les nouvelles séries de simulations d'ensemble multimodèles coordonnées, et le développement d'outils d'aide à la prise de décisions au niveau local basées sur les résultats desdites simulations. Trois séries de simulations d'ensemble étaient prévues :

a) Des simulations de modèles à l'échelle mondiale pour l'ozone, les particules et les dépôts d'azote et de soufre dans le cadre de scénarios élaborés par le CMEI, notamment l'examen du rôle du méthane en tant que précurseur de l'ozone, les méthodes d'attribution des sources, les liens avec l'échelle régionale (coopération avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et le CSM-O) et les liens avec les effets (coopération avec le PIC-Végétation) ;

b) Des simulations de modèles à l'échelle mondiale concernant l'évolution du mercure et l'attribution aux différentes sources, l'objectif initial étant de contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la Convention de Minamata ;

c) Une comparaison multimodèles des effets des incendies sur plusieurs polluants (particules, POP, métaux, ozone) au cours de la période couverte par les deux prochains plans de travail.

49. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Salué le fait que le CSM-O avait accepté d'héberger une base de données pour l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, et accueilli favorablement la proposition de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique de verser une contribution volontaire annuelle de 1 000 dollars au fonds d'affectation spéciale de l'EMEP. Cette contribution serait affectée au CSM-O et servirait à couvrir les coûts d'hébergement de la base de données que l'Équipe spéciale utiliserait pour ses expériences de modélisation.

## **VI. État d'avancement des activités et programme des activités relatives aux effets pour 2024-2025**

50. La Présidente du Groupe de travail des effets a rappelé qu'il avait été décidé, à la huitième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, d'élaborer un rapport fondé sur les contributions des PIC à l'examen du Protocole de Göteborg<sup>14</sup>, et a proposé de réfléchir à la manière de procéder.

51. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets ont décidé d'élaborer un rapport conjoint fondé sur les contributions des PIC et des équipes spéciales à l'examen du Protocole de Göteborg et demandé à l'actuelle Présidente du Groupe de travail, M<sup>me</sup> Rábago (Espagne), de coordonner le processus avec l'appui des PIC et du secrétariat.

### **a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé**

52. La Présidente du Groupe de travail des effets, au nom de la Présidente de l'Équipe spéciale mixte CEE/OMS des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, a rendu compte des activités menées par l'Équipe spéciale, en présentant notamment les résultats de la vingt-sixième réunion de celle-ci, tenue à Bonn (Allemagne, les 16 et 17 mai 2023), l'état de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 et le projet de plan de travail pour 2024-2025.

53. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Constaté que les Parties accordaient une grande importance au projet « Health Risks of Air Pollution in Europe » (Risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique en Europe) (HRAPIE) ;

c) Recommandé de rechercher des synergies avec l'AEE en ce qui concernait la sensibilisation des populations aux questions de santé ;

d) Proposé d'envisager une collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sur le point 1.1.1.33 du plan de travail.

### **b) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures**

#### **i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux**

54. Les Coprésidents du PIC-Matériaux ont rendu compte des progrès réalisés et des résultats des activités menées, en donnant notamment des informations récentes sur l'exposition à la pollution aux fins de l'analyse des tendances et sur l'état d'avancement des études de cas portant sur les sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies

<sup>14</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, par. 58 b).

pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ils ont indiqué que tous les éléments du plan de travail pour 2022-2023 étaient exécutés selon le calendrier prévu, notamment la trente-huitième réunion de l'Équipe spéciale, tenue à Bochum (Allemagne), du 3 au 5 mai 2023, et ont présenté les principaux éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025.

55. Un Coprésident du PIC-Matériaux a présenté une analyse des données relatives à la corrosion et à l'encrassement découlant de l'exposition utilisées pour l'analyse des tendances sur la période 1987-2021 et souligné que, d'après les résultats obtenus, les particules joueraient un rôle important dans la corrosion localisée. Toutefois, il fallait recueillir davantage de données pour affiner l'évaluation de ces tendances. Il a également annoncé qu'il était prévu d'élaborer en 2024 un rapport actualisé sur les fonctions dose-effet pour les matériaux en question afin de mieux prédire la corrosion sur la base des données environnementales disponibles, et qu'un manuel technique actualisé, contenant des informations sur les sites ayant fait l'objet de mesures supplémentaires à haute résolution, serait publié en 2025.

56. Le Coprésident du PIC-Matériaux a relevé que dans l'analyse des données collectées sur les sites de l'UNESCO présentée pendant l'année en cours figurait une étude sur l'application de modèles suisses à résolution accrue aux fins de l'évaluation des dommages sur certains sites de l'UNESCO situés en Suisse.

57. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

- a) Exprimé leur satisfaction quant aux travaux du PIC-Matériaux sur l'évaluation des coûts que la pollution atmosphérique génère pour certains monuments ;
- b) Approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025.

## ii) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation

58. Une représentante du PIC-Végétation a rendu compte des activités de ce dernier, en présentant notamment les résultats de la trente-sixième réunion de son équipe spéciale, tenue à Genève et en ligne du 13 au 15 février 2023, et le contenu du projet de plan de travail pour 2024-2025. Elle a indiqué que la coordination de l'enquête sur les mousses, y compris l'analyse des données et l'élaboration du rapport portant sur l'enquête couvrant la période 2020-2022, avait de nouveau été confiée au Centre de coordination du Programme. L'enquête couvrant la période 2020-2022 avait principalement porté sur l'aluminium, l'antimoine, l'arsenic, le baryum, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, le fer, le manganèse, le mercure, le molybdène, le nickel, le phosphore, le plomb, le strontium, le titane et le zinc. Sur certains sites, l'azote, les POP et/ou les microplastiques avaient également été mesurés. Des échantillons de mousse supplémentaires avaient été prélevés en 2022 et en 2023 dans le cadre d'une étude pilote centralisée sur la teneur en microplastiques due aux dépôts atmosphériques.

59. La représentante a souligné que les données collectées par le PIC-Végétation avaient servi à paramétrer les modèles de rendement du blé, ce qui permettrait d'améliorer les prévisions des effets combinés de l'ozone et des changements climatiques sur cette culture. D'après les données expérimentales, l'ozone avait des répercussions sur la qualité nutritionnelle du blé, notamment sur la teneur en micronutriments, ainsi que sur le rendement.

60. La représentante du PIC-Végétation a souligné que les activités de sensibilisation et de partage des compétences et des connaissances spécialisées s'étaient poursuivies, ce qui avait permis d'améliorer la modélisation des effets de l'ozone sur le rendement du blé en Inde et en Afrique.

61. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

- a) Pris note du transfert de l'enquête sur les mousses de la Fédération de Russie vers le Royaume-Uni, comme convenu par les membres du PIC-Végétation ;
- b) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025.

**iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts**

62. Le responsable du Centre de coordination du PIC-Forêts a résumé les temps forts de la trente-neuvième réunion de l'Équipe spéciale et de la dixième Conférence sur la surveillance des écosystèmes forestiers, qui s'étaient tenues concomitamment en ligne, du 6 au 8 juin 2023, présenté les principaux résultats du Centre et décrit les activités figurant dans le plan de travail pour 2024-2025.

63. Le responsable du Centre de coordination du PIC-Forêts a présenté la situation et les tendances concernant les niveaux d'azote dans les forêts européennes en 2021. Il a également présenté le rapport technique du PIC-Forêts de 2023, qui comprenait les résultats de l'enquête sur l'état de la couronne des arbres en 2022, des renseignements sur les dépôts atmosphériques par égouttement de la frondaison dans les forêts d'Europe en 2021, une analyse des conditions météorologiques mesurées sur les placettes du PIC-Forêts en 2021 ainsi qu'un compte rendu sur les points de vue des États membres à propos de la stratégie actuelle du PIC-Forêts et de ses activités futures, établi sur la base des réponses à un questionnaire élaboré par le Centre. Il a mis en avant la publication de la version révisée de la Stratégie du PIC-Forêts pour la période 2024-2030<sup>15</sup>.

64. Le responsable du Centre de coordination du PIC-Forêts a souligné la forte participation des partenaires du PIC-Forêts aux projets de recherche<sup>16</sup> menés dans le cadre du programme Horizon Europe et mis l'accent sur le premier appel à subventions qui avait récemment été lancé par l'Institut européen des forêts (partenaire du projet FORWARDS<sup>17</sup>) pour financer des projets pilotes de gestion intelligente des forêts face aux changements climatiques et de restauration des forêts en Europe.

65. Le responsable du Centre de coordination du PIC-Forêts a informé les participants que le PIC-Forêts et la Commission européenne avaient entamé début 2023 un dialogue axé sur les deux grandes directions suivantes :

a) La promotion du rôle du PIC-Forêts dans le nouveau cadre de l'Union européenne pour la surveillance des forêts et les plans stratégiques : à la trente-neuvième réunion de l'Équipe spéciale, le Président, le Centre de coordination du Programme et le Groupe de coordination du Programme avaient été encouragés à étudier les possibilités de coopération formelle. Le Centre de coordination du Programme et les groupes d'experts concernés avaient également été encouragés à examiner les modifications qui pourraient être apportées au Manuel. Ce processus de modification suivrait la procédure interne établie régissant la révision du Manuel, et le résultat serait soumis à l'approbation de l'Équipe spéciale ;

b) La conclusion d'un accord de coopération avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne aux fins de : i) promouvoir les recherches et les publications communes ; ii) concrétiser les possibilités d'échange mutuel de personnel scientifique ; et iii) faciliter l'accès mutuel aux données.

66. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Pris note des publications du PIC-Forêts<sup>18</sup>, notamment du rapport technique de 2023 ;

c) Accueilli avec satisfaction le dialogue entre le PIC-Forêts et la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne et préconisé la poursuite de l'examen des possibilités de coopération formelle

d) Décidé que le PIC-Forêts examinerait les modifications du Manuel du PIC-Forêts qui pourraient découler de la coopération décrite à l'alinéa c) ;

<sup>15</sup> Disponible à l'adresse <http://icp-forests.net/>.

<sup>16</sup> Voir [www.nibio.no/en/projects/pathfinder](http://www.nibio.no/en/projects/pathfinder) et <https://forwards-project.eu/>.

<sup>17</sup> Voir <https://efi.int/grants-training/grants/G-04-2023>.

<sup>18</sup> Disponible à l'adresse <http://icp-forests.net/>.

e) Salué le dialogue entre le PIC-Forêts et le Centre commun et appuyé la recherche d'un accord de coopération mutuellement acceptable ;

f) Recommandé de faire explicitement figurer dans le plan de travail pour 2024-2025 la collaboration avec le CSM-O de l'EMEP concernant les données relatives aux dépôts.

**iv) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux**

67. Une représentante du PIC-Eaux a rendu compte des activités menées par le Programme, en présentant notamment les résultats de la trente-neuvième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la trente et unième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Surveillance intégrée à Lunz (Autriche), du 9 au 11 mai 2023. Elle a également décrit les activités figurant dans le plan de travail pour 2024-2025, qui seraient principalement axées sur la mise à jour du Manuel du PIC-Eaux et sur une évaluation de la relation dose-effet entre la chimie de l'eau et l'hydrobiologie. En outre, les possibilités d'un libre partage des données seraient étudiées. La réunion de 2024 de l'Équipe spéciale devrait se tenir en Tchéquie au mois de mai, conjointement avec celle du PIC-Surveillance intégrée.

68. La représentante du PIC-Eaux a présenté les principales conclusions de la réunion de l'Équipe spéciale : i) une régénération chimique et biologique avait été observée, mais les tendances pour l'azote et les biotes étaient plus variables que pour le sulfate ; ii) plus les dépôts diminuaient, plus les effets des changements climatiques étaient marqués ; iii) il était indispensable de comprendre les processus de régénération aux fins de la modélisation et des prévisions dynamiques ; iv) la surveillance à long terme était d'une grande utilité pour les travaux sur les effets ; et v) le PIC-Eaux soutenait la politique d'ouverture des données et continuerait à mener des travaux en ce sens.

69. La représentante du PIC-Eaux a présenté les conclusions du rapport intitulé « Responses of benthic invertebrates to chemical recovery from acidification » (Réactions des invertébrés benthiques à la régénération chimique après acidification)<sup>19</sup> : les travaux du Groupe de travail des effets avaient permis de mettre en évidence une augmentation généralisée de la diversité des espèces d'insectes aquatiques dans les rivières et les lacs acidifiés en Europe depuis les années 1990. Cette augmentation était une réponse biologique à la régénération chimique due à la diminution des dépôts de soufre. Il était essentiel de mettre en place des programmes intégrés de surveillance des produits chimiques pour recueillir des données sur les réactions biologiques à la pollution atmosphérique.

70. La représentante du PIC-Eaux a également parlé du rapport en cours d'élaboration sur les cations basiques, qui montrait à première vue des tendances surprenantes à la hausse des quantités de calcium sur les sites du PIC-Eaux – pourtant classés parmi les eaux de surface les moins sensibles à l'acidité et les moins acidifiées –, ce qui pourrait être une conséquence de l'augmentation des taux d'altération causée par les changements climatiques. Elle a souligné qu'il était important de mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène et des facteurs qui en étaient à l'origine afin de prédire la régénération chimique des eaux de surface dans un contexte de réduction de la pollution atmosphérique et de changements climatiques.

71. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Pris note du rapport intitulé « Responses of benthic invertebrates to chemical recovery from acidification ».

**v) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes**

72. Le Président du PIC-Surveillance intégrée a rendu compte des activités menées par le Programme, en présentant notamment les résultats de la trente et unième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la trente-cinquième réunion de l'Équipe spéciale

---

<sup>19</sup> Gaute Velle *et al.*, Rapport du PIC-Eaux 153/2023 (Bergen, Institut norvégien de recherche sur l'eau, 2023).



du PIC-Eaux à Lunz (Autriche), du 8 au 11 mai. Il a dit que l'Équipe spéciale avait examiné la possibilité d'ouvrir l'accès à la base de données du PIC-Surveillance intégrée selon les principes FAIR et que ses membres s'étaient dans l'ensemble déclarés favorables à cela. Il a aussi dit que le Manuel de surveillance intégrée devait être mis à jour et qu'un groupe ad hoc serait constitué à cette fin. Il a ensuite présenté les points clefs d'un article scientifique sur l'évolution des concentrations de métaux lourds dans les cours d'eau, qui avait été récemment soumis pour publication : i) dans la plupart des cours d'eau, les concentrations de mercure au cours de la période 2000-2020 n'avaient pas suivi une tendance marquée, mais dans les cours d'eau où une tendance à la baisse avait été enregistrée, celle-ci concernait principalement la période 2000-2005 ; ii) les concentrations de plomb et de cadmium avaient diminué dans respectivement 35 % et 70 % des cours d'eau, mais elles s'étaient stabilisées après 2005 ; et iii) l'évolution à long terme du carbone organique ne coïncidait pas avec celle des métaux lourds dans ces cours d'eau. Le Président a signalé qu'une étude modélisant la régénération de la biodiversité après acidification sur les sites suédois du PIC-Surveillance intégrée était actuellement menée, l'objectif étant d'élaborer un rapport d'ici à la fin de l'année.

73. Le Président du PIC-Surveillance intégrée a résumé les activités menées au titre du plan de travail pour 2024-2025. Il s'agissait notamment des activités suivantes : l'élaboration d'un article scientifique sur la résilience des communautés végétales au fil du temps, la publication d'un rapport sur les tendances des flux de métaux lourds sur les sites du PIC-Surveillance intégrée, la réalisation d'une évaluation des données sur le mercure recueillies par les nouveaux échantillonneurs passifs, l'ouverture de la base de données du PIC-Surveillance intégrée selon les principes FAIR, la révision du Manuel de surveillance intégrée ainsi que l'élaboration d'une validation de principe pour le développement de la surveillance de la végétation en surface à l'aide de la télédétection par drone aérien dans les sites du PIC-Surveillance intégrée.

74. Enfin, le Président du PIC-Surveillance intégrée a fait le point sur les débats tenus avec l'infrastructure européenne intégrée de recherche à long terme sur les écosystèmes (eLTER) et proposé des axes de coopération qui pourraient figurer dans le plan de travail pour 2024-2025. À cet égard, il a souligné qu'il était particulièrement important d'harmoniser le projet d'observation standard eLTER avec les protocoles du PIC (par exemple, les manuels du PIC-Forêts, du PIC-Surveillance intégrée et du PIC-Eaux).

75. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Pris note des progrès accomplis en 2022 et 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Appelé de leurs vœux la poursuite du renforcement de la coopération avec eLTER et décidé d'inclure les axes de coopération proposés dans le plan de travail pour 2024-2025.

### **c) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie**

76. La Présidente du PIC-Modélisation et cartographie, le responsable du CCE et le responsable du Centre de modélisation dynamique ont rendu compte des activités menées par leurs organismes respectifs, en présentant notamment les résultats de la trente-neuvième réunion de l'équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie, de la trentième réunion du CCE et de la quatrième réunion du Centre de modélisation dynamique (Prague, 28-30 mars 2023).

77. Le responsable du CCE a présenté des connaissances scientifiques actualisées sur les effets de l'ammoniac sur la végétation et les résultats du dernier examen sur cette question réalisé conjointement par le PIC-Modélisation et cartographie et le PIC-Végétation, en se référant notamment au rapport intitulé « Review of Internationally Proposed Critical Levels for Ammonia: Proceedings of an Expert Workshop held in Dessau and Online on 28/29 March 2022 » (Examen des niveaux critiques d'ammoniac proposés à l'international : compte rendu

d'un atelier d'experts tenu à Dessau et en ligne les 28 et 29 mars 2022)<sup>20</sup> et au projet de révision du chapitre III du Manuel de cartographie<sup>21</sup> relatif aux niveaux critiques pour l'ammoniac, approuvé par le PIC-Modélisation et cartographie à sa réunion tenue à Prague.

78. Le responsable du CCE a également présenté la carte harmonisée des récepteurs mise à jour aux fins du calcul des charges critiques dans les écosystèmes terrestres de toute l'Europe et a dit que, sur demande, la base de données du CCE pouvait être mise à la disposition des autres organes relevant de la Convention.

79. Enfin, le responsable du CCE a indiqué que les derniers calculs de dépassement des charges critiques publiés dans le rapport de situation de 2023 de l'EMEP<sup>22</sup> montraient un recul des zones présentant une acidification, dont la surface représentait désormais 4 % de la zone réceptrice, tandis que l'eutrophisation continuait de présenter un risque pour plus de 60 % des écosystèmes européens.

80. Le responsable du Centre de modélisation dynamique a présenté les conclusions de l'atelier d'experts sur la modélisation des interactions entre la pollution atmosphérique et les changements climatiques s'agissant de l'azote et du carbone (Prague, 28 mars 2023).

81. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Salué les travaux menés en 2023 et approuvé le projet de plan de travail pour 2024-2025 ;

b) Également salué la mise à jour des connaissances scientifiques sur les effets de l'ammoniac sur la végétation et le dernier examen mené dans ce domaine, réalisés conjointement par le PIC-Modélisation et cartographie et le PIC-Végétation ;

c) Exprimé leur inquiétude quant à la vaste superficie des écosystèmes sensibles exposés au risque d'eutrophisation dans toute l'Europe, et demandé au PIC-Modélisation et cartographie d'analyser plus avant les données et d'expliquer les écarts transfrontières et les lacunes en matière de données ;

d) Pris note de la mise à jour du chapitre III.2.3 du Manuel de cartographie relatif aux niveaux critiques pour l'ammoniac, telle que présentée à la réunion ;

e) Également pris note du rapport intitulé « Review of Internationally Proposed Critical Levels for Ammonia: Proceedings of an Expert Workshop held in Dessau and Online on 28/29 March 2022 » ;

f) Pris note en outre des efforts qui continuent d'être déployés pour inclure la modélisation de l'évolution de la biodiversité parmi les méthodes permettant de déterminer les charges critiques pour le soufre et l'azote.

82. Le responsable du CCE a présenté une note de cadrage sur l'apprentissage en ligne<sup>23</sup> et les résultats des débats menés avec les PIC.

83. L'Organe directeur et le Groupe de travail se sont félicités de la coopération des PIC sur l'élaboration d'un cours en ligne et ont approuvé l'inclusion de cette activité dans le projet de plan de travail pour 2024-2025. Les grandes lignes du cours en ligne seraient communiquées aux parties concernées, notamment à la Commission européenne, afin d'éviter le chevauchement d'activités.

#### **d) Site Web commun du Groupe de travail des effets**

84. Un représentant du Centre de modélisation dynamique a rendu compte de l'état d'avancement du développement du site Web commun du Groupe de travail des effets.

---

<sup>20</sup> Jürgen Franzaring et Julia Kössler, rapport n° 31/2023 (n. p., Agence allemande de l'environnement, 2023).

<sup>21</sup> Voir <https://unece.org/environment/documents/2023/08/working-documents/mapping-critical-levels-vegetation-track-changes>.

<sup>22</sup> Voir [https://emep.int/publ/reports/2023/EMEP\\_Status\\_Report\\_1\\_2023.pdf](https://emep.int/publ/reports/2023/EMEP_Status_Report_1_2023.pdf).

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse <https://unece.org/environment/documents/2023/07/working-documents/concept-development-e-learning-course-air-pollution>.

85. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont accueilli favorablement le lancement du nouveau site Web du Groupe de travail des effets.

## VII. Session thématique commune

### a) Effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité

86. Les représentants du PIC-Modélisation et cartographie et du PIC-Surveillance intégrée ont animé un débat consacré aux effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité. Il a été établi que ces effets étaient un thème transversal qui devait être étudié en priorité dans le cadre de la Convention à l'occasion de la réunion des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, tenue à Uppsala (Suède), du 24 au 26 avril 2023. Les représentants ont mis l'accent sur : i) les liens qui existaient entre la pollution atmosphérique, le climat et la biodiversité ; ii) les besoins et les lacunes en matière de surveillance ; iii) les indicateurs adéquats prévus dans la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ainsi que les indicateurs qui pourraient être élaborés à l'avenir ; et iv) les priorités, s'agissant notamment des tâches liées à la biodiversité, qui devraient figurer dans le prochain plan de travail (par exemple, le point 1.1.1.22).

87. À l'issue de leur session thématique commune, les PIC ont tiré les conclusions suivantes :

a) Il existait des modèles destinés à évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité, mais ils devaient être développés et mis à l'essai plus avant ;

b) Afin d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité, il fallait procéder à une collecte de données et à une surveillance plus ciblées ;

c) Il fallait continuer de mettre au point des indicateurs et des outils de mesure de la biodiversité à l'intention de la région de la CEE ;

d) S'agissant de la perte de biodiversité, les effets cumulatifs des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et du changement d'affectation des terres devaient être pris en compte dans l'évaluation des scénarios ;

e) L'harmonisation des différentes méthodes utilisées pour déterminer les charges critiques avait progressé depuis l'actualisation des charges empiriques. Toutefois, le concept de charge critique modélisée pour la biodiversité devait être développé plus avant ;

f) Les travaux du Groupe de travail des effets avaient permis de mettre en évidence une augmentation généralisée, depuis les années 1990, de la diversité des espèces d'insectes aquatiques dans les rivières et les lacs acidifiés d'Europe. Cette augmentation était une réponse biologique à la régénération chimique due à la diminution des dépôts de soufre ;

g) Il était essentiel de mettre en place des programmes intégrés de surveillance des produits chimiques pour recueillir des données sur les réactions biologiques à la pollution atmosphérique ;

h) La réduction des dépôts à un niveau inférieur à la charge critique n'avait pas nécessairement conduit à une régénération biologique immédiate et complète, car les temps de latence, les contraintes liées à la recolonisation et d'autres facteurs tels que l'accumulation de nutriments et d'autres transformations chimiques causées par des dépôts antérieurs avaient également été d'importants facteurs de confusion.

88. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Recommandé que l'Organe exécutif envisage d'approuver officiellement le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin de favoriser la collaboration entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et celui de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ;

b) Recommandé à l'Organe exécutif de faire de la perte de biodiversité un indicateur dans la version révisée du Protocole de Göteborg ;

c) Constaté que les activités menées au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance avaient clairement montré les effets négatifs de l'ozone sur la biodiversité et souligné qu'il fallait que tant le Groupe de travail des effets que l'EMEP tiennent compte de l'ozone dans leurs travaux sur la pollution atmosphérique et la biodiversité ;

d) Estimé que la méthode de l'utilisation des charges critiques avait fait ses preuves dans l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes. Les charges critiques empiriques actualisées pour l'azote étaient censées être plus représentatives de la biodiversité que les charges critiques obtenues par bilan massique et allaient être utilisées dans le cadre de l'évaluation européenne ;

e) Demandé au Bureau élargi du Groupe de travail des effets de discuter de la coordination dans le domaine de la biodiversité et de désigner un représentant chargé de coordonner les travaux sur la biodiversité avec le Centre de modélisation dynamique ;

f) Décidé d'inclure dans le plan de travail pour 2024-2025 un nouvel élément consacré à la coopération dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

## **b) Méthane**

89. Les représentants de l'Équipe spéciale des inventaires, de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et du CMEI ont animé un débat sur une autre question transversale qui a été érigée en priorité à la réunion des Bureaux élargis : la place du méthane dans la réalisation des objectifs de la Convention en matière de qualité de l'air liée à l'ozone. Par la suite, l'Organe directeur et le Groupe de travail des effets se sont penchés sur : i) les effets actuels et futurs du méthane sur l'ozone troposphérique et les avantages d'une réduction des émissions ; ii) la situation concernant la communication de données d'émissions de méthane ; et iii) le potentiel d'atténuation des émissions de méthane et les politiques publiques qui pourraient contribuer à y parvenir.

90. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Conclu que les connaissances scientifiques sur le rôle du méthane en tant que précurseur de l'ozone étaient suffisantes et que les outils d'évaluation actuels permettaient d'appuyer l'élaboration de politiques publiques ;

b) Estimé que la réalisation d'objectifs ambitieux de réduction de l'ozone serait davantage tributaire d'une coopération mondiale visant à réduire les précurseurs de l'ozone, y compris le méthane, et constaté que la Convention pouvait jouer un rôle de premier plan dans la réduction des émissions de précurseurs de l'ozone ;

c) Recommandé que l'Organe exécutif prenne en compte le méthane dans la version révisée du Protocole de Göteborg, par exemple en fixant, dans cette future version, des objectifs contraignants de réduction des émissions de méthane qui concordent avec ceux du Pacte mondial sur le méthane ;

d) Souligné combien il importait de mieux comprendre le potentiel d'atténuation des émissions et de bien évaluer les coûts associés, ainsi que de mettre en place des politiques publiques favorisant les mesures non techniques ;

e) Relevé que des modifications mineures devaient être apportées au projet de plan de travail pour 2024-2025 pour y inclure l'évaluation des effets de l'ozone sur les écosystèmes.

## **c) Métaux lourds**

91. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets ont résumé les débats sur les métaux lourds qui avaient eu lieu au cours de la réunion des Bureaux élargis qui s'était tenue à Uppsala (Suède) du 24 au 26 avril 2023.

92. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

a) Estimé que les métaux lourds étaient une question importante sur laquelle l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets devaient collaborer et décidé de rendre compte à l'Organe exécutif à cet égard ;

b) Pris acte du fait que les métaux lourds avaient été pris en compte dans un certain nombre d'activités figurant dans le plan de travail pour 2024-2025 ;

c) Conclu que la collaboration avec le secrétariat de la Convention de Minamata devait se poursuivre.

## **VIII. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes**

93. Un représentant de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air a présenté l'initiative « Clean Air Flagship », qui visait à faire avancer le programme relatif à l'assainissement de l'air au moyen d'une approche intégrée de l'action en faveur du climat et de la qualité de l'air.

94. Le secrétariat du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie, organe subsidiaire du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules dont l'action vise à minimiser l'impact énergétique et environnemental des véhicules routiers, a présenté une nouvelle méthode de la CEE qui permettait de mesurer les émissions de particules provenant des systèmes de freinage des voitures et des utilitaires.

95. Une représentante du secrétariat a communiqué des renseignements sur les activités de sensibilisation et de communication menées au titre de la Convention et engagé l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à contacter le secrétariat au sujet des activités de communication et de sensibilisation liées notamment aux manifestations, aux publications et aux nouvelles initiatives.

## **IX. Mise en commun des informations par les Parties**

96. La représentante de la Suisse a présenté l'étude intitulée « Nitrogen deposition in forests: Statistical modelling of total deposition from throughfall loads » (Dépôts d'azote dans les forêts : modélisation statistique du dépôt total à partir des eaux d'égouttement de la frondaison)<sup>24</sup>. Tous les ensembles de données avaient été compilés en mesurant simultanément l'azote dans les eaux d'égouttement de la frondaison et l'azote total dans les dépôts. Une relation statistique entre les deux paramètres avait été calculée pour estimer le dépôt total d'azote dans les forêts. Le fait de se fonder sur la quantité totale d'azote dans les dépôts au lieu de l'azote présent dans les eaux d'égouttement de la frondaison (qui était une partie inconnue du dépôt total) avait permis de calculer des relations de cause à effet réalistes et comparables pour le dépôt d'azote dans les forêts. L'étude avait été réalisée conjointement par l'Allemagne, l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Tchéquie.

## **X. Synthèse du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (partie scientifique)**

### **a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

97. L'Organe directeur de l'EMEP a examiné les éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatifs à l'application de la Convention.

<sup>24</sup> Sabine Braun *et al.*, *Frontiers in Forest and Global Change*, vol. 5 (2022). Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.3389/ffgc.2022.1062223>.

## b) Groupe de travail des effets

98. Le Groupe de travail des effets a examiné les éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatifs à l'application de la Convention.

99. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont décidé de transmettre à l'Organe exécutif le plan de travail pour 2024-2025, tel que révisé à la réunion faisant l'objet du présent rapport, pour examen et approbation à sa quarante-troisième session.

## XI. Élection du Bureau

100. À la huitième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 12-16 septembre 2022), aucun candidat n'avait été proposé pour la présidence de ces deux organes. Par conséquent, M<sup>me</sup> Rouïl (France) et M<sup>me</sup> Rábago (Espagne) avaient accepté de rester en fonction une année de plus<sup>25</sup>. Sabine Augustin, Vice-Présidente du Groupe de travail des effets, et Joanna Strużewska, Vice-Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP, ont informé le secrétariat qu'elles ne seraient pas en mesure d'assumer leurs fonctions au-delà de 2023.

101. Le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP ont donc tenu des élections à leur neuvième session commune. Conformément à l'article 20 (par. 3) du règlement intérieur pour les sessions de l'Organe exécutif<sup>26</sup>, qui s'applique *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires, et en raison de la fin prématurée du mandat précédent, la durée du mandat des vice-président(e)s devait être d'un an à compter de la fin de la session à laquelle ils (elles) avaient été élu(e)s. Par conséquent :

a) L'Organe directeur de l'EMEP a élu à sa présidence Laurence Rouïl (France) pour un mandat de deux ans ;

b) Le Groupe de travail des effets a élu à sa présidence Jesper Leth Bak (Danemark) pour un mandat de deux ans ;

c) Le Groupe de travail des effets a élu à sa vice-présidence Zita Ferenczi (Hongrie) pour un mandat d'un an ;

d) Aucun candidat n'a été proposé pour la vice-présidence de l'Organe directeur de l'EMEP.

## XII. Questions diverses

102. Les Présidentes ont annoncé que la dixième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets se tiendrait du 9 au 13 septembre 2024 à Genève, et que la prochaine réunion de leurs Bureaux élargis se tiendrait du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 à Genève.

103. Le secrétariat a fait une déclaration au nom du conseiller principal en matière d'égalité des genres de la CEE, en se référant à la politique de la CEE pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>27</sup>, et a déclaré que la CEE restait déterminée à intégrer les questions de genre dans tous les domaines d'activité de l'organisation et à aider les organes scientifiques et techniques à faire en sorte qu'ils tiennent compte de ces questions dans leurs activités.

---

<sup>25</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, par. 94.

<sup>26</sup> Voir [https://unece.org/DAM/env/documents/2016/AIR/Decision2010\\_9and2013\\_1.pdf](https://unece.org/DAM/env/documents/2016/AIR/Decision2010_9and2013_1.pdf).

<sup>27</sup> Voir [https://unece.org/sites/default/files/2021-07/ECE\\_INF\\_2021\\_2\\_ECE%20Policy%20on%20GEEW\\_1.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-07/ECE_INF_2021_2_ECE%20Policy%20on%20GEEW_1.pdf).

### **XIII. Adoption du projet de rapport de la neuvième session commune**

104. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont :

- a) Examiné et adopté le projet de rapport comprenant les décisions prises durant la session ;
- b) Chargé le secrétariat d'établir la version finale du rapport de la neuvième session commune.

### **XIV. Clôture de la neuvième session commune**

105. La Présidente a prononcé la clôture de la neuvième session commune.

---